

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

**L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à 20h30**, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 15/04/2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, GUERRERO Lionel, ABOULGHAZI Naziha, BRUGERE Thierry, FEZZANI Sofia, CARNEIRO Jean-Marc, DE CARVALHO Albertine, LINARES François, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, LASSAGNE Frédéric, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, GNALY Wilfried, MATEESCU Georgiana, GEROMEL Bastien, CAUSSE Dorian, BLOT Clément.

Était excusé : DANIEAU Thierry.

Avaient donné pouvoir: LAIGNELET Anne à ROQUES Patrick, CHEMIN Marie-Ange à BAHUT Cécile, DEHAUMONT Elodie à GUERRERO Lionel, PATEY Stéphanie à BLOT Clément.

M. Dorian CAUSSE est élu secrétaire de séance.

Présents : 24  
Votants : 28  
Pour : 28  
Contre :  
Abstention :

**OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2026-79 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES CONTRATS DE TERRITOIRE 2025 DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA CUISINE CENTRALE**

M. GUERRERO, rapporteur, présente le projet de travaux d'agrandissement de la cuisine centrale. Construite en 1998 à côté de l'école élémentaire Georges Brassens, la rénovation de l'actuelle cantine - faisant d'elle une cuisine centrale permettant de livrer les autres écoles - date de 2011 Celle-ci, dimensionnée pour la fabrication de 600 repas est maintenant totalement inadaptée à la production de 1 200 repas/jour. À cet effet il faut repenser ce bâtiment et l'adapter pour :

- Répondre aux contraintes techniques : les locaux sont vétustes et réduits, l'extension permettra une optimisation, de meilleures conditions de travail, éviter les pannes
- Répondre aux contraintes légales : les services d'hygiène ont alerté la commune sur la nécessité de mettre aux normes
- Continuer à proposer un service de qualité aux enfants de la commune.

La Commune a fait appel à une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage afin de l'aider à dimensionner le projet, l'enveloppe financière et organiser le jury de concours permettant de sélectionner le maître d'œuvre. Le budget prévisionnel de ces travaux (équipement de la cuisine compris) s'élève à près de 2 500 000 € HT. Ce projet sera financé sur au moins deux exercices budgétaires 2026 et 2027 pour une ouverture en 2027.

Ce projet est éligible au Contrats de Territoire portés par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne. Afin d'aider la commune à le financer, il est proposé de formuler une demande de subvention à hauteur de 40% de 1 000 000 € maximum soit 400 000€

Il est proposé de scinder cette dépense sur deux années budgétaires et de déposer cette demande de subvention en deux tranches :

- 2026 : demande de subvention à hauteur de 400 000 €
- 2027 : demande de subvention à hauteur de 400 000 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE le projet ;**

**SOLLICITE** une aide financière du Conseil Départemental au titre des Contrats de Territoire 2026 à hauteur de 40 % soit 400 000 €.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 27 AVR. 2026



**Le Maire, Victor DENUOVION**



**Le secrétaire de séance, Dorian CAUSSE**